



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 72627

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les évaluations nationales auxquelles quelque 790 000 élèves de CM2 ont été, pour la deuxième année consécutive, soumis du 18 au 22 janvier 2010, et dont les modalités sont particulièrement contestées par les enseignants et parents d'élève. Un appel, signé par 200 maîtres, dénonce l'évaluation "en milieu d'année scolaire d'une année entière [...] sur des nouveaux programmes récemment imposés". Une spécialiste des politiques d'éducation, maître de conférences à l'université de Grenoble-II et chercheuse associée à sciences po-Paris, a récemment analysé ces évaluations qui ont, du reste, fait l'objet d'un rapport parlementaire en 2009. Elle relève que « le format des questions n'est pas le bon et, surtout, la date de passation des épreuves en milieu d'année n'a pas de sens ». Selon elle, une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentatif d'écoles aurait été « plus économique et plus fiable ». De plus, « les tests actuels ne portent que sur des connaissances et compétences en général peu complexes et n'apportent aucune information sur la fonction de socialisation de l'école ». D'autre part, il semblerait que les enseignants n'aient pas été associés à l'élaboration de ce test, dont le déroulement requiert de nombreuses heures de travail pour les élèves, sans qu'aucun bénéfice n'en soit retiré, ni pour eux, ni pour les promotions suivantes. Enfin, « si, demain, les résultats viennent à être utilisés pour justifier des choix politiques, la réforme des programmes au primaire par exemple, cela poserait avec acuité la question de l'indépendance de l'instance d'évaluation. Le ministère de l'éducation ne pourra éternellement demeurer juge et partie ». Pour toutes ces raisons, il lui demande quelles sont ses intentions pour réévaluer ce dispositif, en concertation avec le monde enseignant.

Texte de la réponse

Les livrets d'évaluation ont été conçus en collaboration étroite avec des maîtres ayant des élèves en responsabilité. Ils se nourrissent d'expériences très concrètes. Les exercices ont été testés sur un échantillon réparti dans tous les secteurs (région parisienne, éducation prioritaire, province, secteur rural). L'ensemble de ces tests a permis de nombreux réajustements. Ces évaluations consistent en une série de 60 items pour le test de français et en une série de 40 items pour le test de mathématiques, qui recouvrent les objectifs du programme scolaire 2008 et en respectent les progressions. Elles mesurent les acquis des élèves en français et en mathématiques à des moments clefs de leur scolarité. Elles sont un outil pédagogique avant tout et doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. En outre, toutes les notions évaluées en janvier du CM2 ont été abordées en CM1, voire en CE2, conformément aux progressions des programmes. Le dispositif d'évaluation national a un double objectif - fournir aux enseignants un outil pédagogique de repérage et de diagnostic. - fournir des données statistiques fiables pour évaluer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Les objectifs sont poursuivis dans le cadre d'un travail commun de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et de l'inspection générale de l'éducation nationale. Il a déjà évolué et évoluera encore dans les années à venir notamment grâce à la consultation des représentants des parents d'élèves et des organisations représentatives

des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72627

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2259

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12055